

Février
2019

Pour les élèves actuellement en 3^e, petit point sur les changements induits par les réformes des lycées. Attention, il reste encore de nombreuses inconnues, par exemple les programmes de terminale.

À LA RENTRÉE 2019

Ce qui ne change pas :

- La décision d'orientation en fin de 3^e : le conseil de classe formule, au troisième trimestre de la classe de 3^e, un avis d'orientation, et le chef d'établissement arrête une décision. Les familles peuvent faire appel de cette décision d'orientation (sauf dans les académies expérimentant le « dernier mot aux familles »).
- Les tests de positionnements en maths et français pour tous les élèves de 2^{nde} : tous les élèves de 2^{nde} (voie professionnelle ou voie générale) passeront un test de positionnement en maths et français. En principe, les résultats de ces tests permettront de leur proposer, **si besoin, de l'accompagnement personnalisé (AP)**.
- Le nombre de semaines de formations en entreprise (PFMP) en bac professionnel : il est toujours fixé à **22 semaines**.

Ce qui change en 2^{nde} professionnelle et en première année de CAP :

- Le nombre d'heures d'enseignement diminue (30 h), mais un plus grand nombre est assuré en **groupes à effectifs réduits** ou avec deux enseignants (co-intervention).
- Certaines spécialités de bacs professionnels sont regroupées en « **familles de métiers** ». C'est le cas pour la rentrée 2019 des « familles » :
 - gestion administration / logistique / transport (pour cette famille une période transitoire est instaurée),
 - construction durable et travaux publics,
 - métiers de la relation clients (incluant accueil relation clients et usagers/commerce/vente).

- Pour un élève, en théorie, les possibilités de passer d'un **statut scolaire à un statut d'apprenti** sont assouplies.
- En CAP, les PFMP sont ramenées à une fourchette entre 12 et 14 semaines selon les spécialités.
- Les élèves de première année de CAP commencent à réaliser un **chef-d'œuvre** d'une durée globale de 165 h (87 h en première année).

Ce qui change en 2^{nde} générale et technologique (2^{nde} GT) :

- Le nombre d'heures du **tronc commun pour tous les élèves augmente** : il est de 26,5 h (*cf.* détail sur le schéma ou fiche « la classe de 2^{nde} ») : y sont inclus – en plus de ceux de la 2^{nde} actuelle – un enseignement de sciences économiques et sociales (1,5 h) et de sciences numériques et technologie (1,5 h).
- L'accompagnement personnalisé n'est plus systématique : il est attribué **« selon les besoins de l'élève »**. Un accompagnement à l'orientation doit être proposé aux élèves à hauteur de 54 h / an sous des formes diverses (forum, séances d'informations, ateliers...).
- Il n'y a plus deux enseignements d'exploration obligatoires, mais les élèves peuvent choisir, **de façon facultative**, en plus du tronc commun :
 - Un **enseignement optionnel « technologique »** (en général de 1,5 h), qui n'existe qu'en classe de 2^{nde} pour « découvrir » les enseignements technologiques.
 - Un **enseignement optionnel « classique »** (en général de 3 h) à priori poursuivi jusqu'en classe de terminale. Par exemple, langues et cultures de l'Antiquité (LCA : grec ou latin), arts, LV3...
 - Du latin ou du grec en plus des deux options précédentes.
- L'orientation en fin de 2^{nde} GT se fait :
 - Vers une série technologique : les élèves suivent trois spécialités puis deux imposées par la série.
 - Vers la voie générale : dans ce cas, les élèves choisissent trois spécialités (de 4 h chacune) en classe de 1^{re}, puis deux (parmi elles) en classe de terminale.

Attention, les options « classiques » ne rapportent plus de points au bac sauf l'option LCA. Les notes obtenues sont prises en compte dans le contrôle continu.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

En voie GT :

L'architecture : l'équilibre du tronc commun/spécialité et le contenu disciplinaire sont spécifiques à la classe de 1^{re} suivie. Une **option supplémentaire (facultative) est proposée en classe de terminale générale parmi trois** : maths expertes, maths complémentaires, droit et enjeux du monde contemporain.

L'évaluation pour le bac commence dès la classe de première par :

- Des **notes du bulletin** (contrôle continu 10 %) : chacune des moyennes des disciplines suivies compte coefficient 1 (y compris les options sauf LCA).
- Des notes obtenues à **des épreuves communes** (contrôle continu 30 %), essentiellement pour les disciplines du tronc commun.
- Les notes de **l'épreuve anticipée (écrite et orale) de français** (en juin, comme aujourd'hui).

L'évaluation pour le bac se poursuit en classe de terminale :

- Par les **notes de contrôle continu** (10 % et 30 %), comme en classe de 1^{re}.
- Par les **notes des épreuves terminales** : des deux spécialités, de philosophie et de l'épreuve orale, avec des coefficients différents selon la voie et la série.

En cycle terminal des bacs professionnels et en terminale CAP :

- Les grilles horaires élèves : moins d'heures de cours en classe entière et plus en groupes à effectifs réduits.
- Les élèves de bacs professionnels devront réaliser un **chef-d'œuvre** d'une durée globale de 108 h (56 en 1^{re} et 52 en terminale) qui fera l'objet d'une évaluation au baccalauréat.
- Les élèves de bacs professionnels prépareront leur orientation par **un accompagnement vers l'insertion professionnelle ou vers la poursuite d'étude**.
- Les élèves de terminales CAP poursuivent la réalisation du chef d'œuvre débuté en première année avec un horaire prévu de 78 h.
- Le nombre de semaines de formation en entreprise varie entre 18 et 22 selon la spécialité.

L'avis du Sgen-CFDT sur la réforme du lycée général et technologique

La réforme a été construite à marche forcée, et sera imposée sans véritable dialogue social aux personnels et aux élèves. Alors que le diagnostic des faiblesses actuelles du lycée était partagé, la précipitation de la mise en œuvre avec une volonté continue de ne pas prendre en compte les remarques des acteurs (organisations syndicales, lycéennes, associations de parents d'élèves...) aboutit à un risque important « d'accident industriel » : de façon générale, les moyens sont insuffisants pour tenir les objectifs affichés, et la complexité de l'évaluation rend le bac quasiment illisible en voie générale et technologique. L'architecture et le contenu des programmes de la voie générale laissent sceptiques quant à l'objectif affiché de sortir de la discrimination sociale des actuelles filières, et sur la meilleure adaptation du lycée au post-bac.

Pour le Sgen-CFDT, cette réforme ne répond pas aux enjeux nécessaires pour la société de créer un lycée plus juste socialement, plus efficace pour la réussite des élèves et qui redonne du sens et du pouvoir d'agir aux personnels sur leur métier.

L'avis du Sgen-CFDT sur la réforme du lycée professionnel

Pour le Sgen-CFDT, les mesures concernant la voie professionnelle manquent d'ambition. Traitée séparément des voies générale et technologique, elle sera soumise aux mêmes contraintes qu'actuellement : accueillir une pluralité de publics tout en conservant des objectifs divergents sans moyens d'adaptation à la hauteur de enjeux.

Toutefois, le Sgen-CFDT salue des évolutions pédagogiques (co-intervention...) et structurelles (les familles de métiers, même si la famille GA/logistique/transport ne nous semble pas pertinente).

Le Sgen-CFDT veillera à ce que l'évolution de la filière gestion-administration prenne en compte à la fois l'intérêt des personnels (suivi de carrière) et des élèves (nombre de places, insertion).